

Participation à l'avis de la CLE SAGE Marque Deûle pour le SDAGE et le PGRI 2022-2027

Remarques générales

Récemment la France a été sanctionnée par la Commission Européenne pour les retards en matière d'assainissement et de retour à une bonne qualité des cours d'eau. Le SAGE Marque Deûle s'est attaché à ce que ces points soient parmi les priorités. Cela passe par **davantage d'aides financières** aux collectivités et particuliers pour résoudre les points noirs en matière d'assainissement non collectifs ou les connections des maisons citadines anciennes aux réseaux urbains et **une vigilance accrue** en matière de rejets dans les cours d'eau : cela pourrait être l'un des premiers engagements de la future **structure porteuse** d'où **l'urgence à la mettre en place**.

Il est évident qu'une complémentarité inter SAGE est indispensable pour améliorer l'ensemble du bassin Artois Picardie mais la structure porteuse doit absolument être **multi partenaires publics/privés**

Le décalage entre la date d'adoption définitive du SAGE Marque Deûle et les permis amont accordés pour certains projets risquant à l'évidence **de menacer de manière irréversible la ressource en eau potable** en métropole européenne de Lille mais aussi en d'autres points régionaux - Cambrésis, pressions sur les nappes sous la forêt de Mormal - est à prendre en compte dans l'élaboration du futur SDAGE : quelles sont les priorités absolues du fait de changements climatiques évidents imprévisibles il y a peu ?

Les orientations, les objectifs répondent tout à fait aux attentes citoyennes et respectent les objectifs de la DCE : **à quand la mise en œuvre concrète ?**

A noter que pour une meilleure cohérence de l'ensemble des dispositifs dont le SDAGE et une réelle efficacité sur le terrain la **révision du PIG** notamment sur le thème des pollutions diffuses est à envisager pour qu'il soit plus prescriptif sur les PLU à venir et les prochaines étapes des SAGE.

Qu'il s'agisse

– de la qualité des cours d'eau :

par l'entretien des berges en évitant les palplanches au profit d'enrochements, de plantes spécifiques favorables aux écosystèmes – une surveillance des rejets industriels et agricoles et des aides éventuelles pour les gérer de manière appropriée

– de la protection et de la sécurisation de la ressource en eau potable

*d'où l'importance de tous les dispositifs de protection et l'arrêt de projets menaçant la ressource à long terme notamment au niveau des champs captant

*en ayant des relations constantes avec la Belgique concernant les prélèvements dans la nappe du carbonifère : il faudrait que des représentants belges soit dans la commission ressource ce que nous avons souvent évoqué

*en ce qui concerne les prélèvements à Aire sur la Lys le dialogue avec les agriculteurs est fondamental pour à éviter les conflits d'usages en période estivale

* la nécessité d'une harmonisation ou d'un suivi des prélèvements dans les captages communs à divers opérateurs s'impose et devrait être de la compétence de la structure porteuse

* de même un relevé des quantités prélevées directement dans les nappes via les **forages** des particuliers et surtout des agriculteurs serait bienvenu, l'eau étant BIEN COMMUN à partager et gérer de manière solidaire

* les interconnexions pour assurer la sécurité des ressources sont utiles parfois indispensables mais à l'échelon LOCAL en mobilisant toutes les démarches pour économiser l'eau et la traiter : les projets pharaoniques longue distance ne sont pas la solution par contre l'entretien des réseaux est un atout précieux.

*enfin **recherches scientifiques et outils innovants** pour traiter d'anciens captages pollués et devenus inutilisables sont **indispensables** pour amplifier l'offre en eau potable et éviter d'avoir recours à de l'eau prélevée dans d'autres secteurs précieuse aussi pour les habitants de ces territoires : les autoroutes de l'eau ne font que reporter les problèmes. Il s'agit de maximiser les potentialités locales en mettant les moyens financiers nécessaires : ce sont des investissements précieux qui seront « rentables » lors des années à venir

– **la gestion des eaux pluviales et des ruissellements**

pour privilégier l'infiltration vers les milieux plutôt que les rejets vers la Mer du Nord via canaux, rivières marais et zones humides ont toute leur importance d'où la nécessité de compléter les cartes pour les identifier, les entretenir, les protéger, les restaurer. **Stopper l'artificialisation des sols comme le stipulent les lois récentes est impératif.**

S'entourer de naturalistes et de spécialistes est important pour gérer les abords des zones humides : les plantations d'arbres ne sont pas toujours bienvenues : ce n'est pas parce que nous manquons d'arbres qu'il faille les planter dans des zones fragiles où l'eau doit s'infiltrer et non pas être dédiée à la seule croissance de peupliers par exemple.

Lors d'importants chantiers, d'énormes quantités d'eau utilisées sont utilisées et les contrôles quant aux rejets vers les réseaux publics ne sont pas réalisés faute de personnel : des budgets devraient être prévus lors de l'établissement des cahiers des charges pour éviter ensuite les frais relatifs aux dégâts souvent occasionnés et supportés par l'ensemble des usagers.

Les compensations Zones humides Haute importance devraient être INTERDITES.

Enfin, l'entretien régulier des réseaux est une priorité pour limiter les pollutions dans les milieux.